

SPORTS – ARTS – ÉTUDES – FORMATION

COMÉDIE MUSICALE

Pour pouvoir bénéficier des mesures du concept, le-la jeune comédien-ne doit :

Satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Consacrer au minimum :

- 10 heures hebdomadaire à la pratique de la discipline ci-dessus

Enseignement obligatoire (8e à 11^e)

- Avoir des compétences avérées dans le domaine du chant, de la danse et de la comédie et faire partie du cursus Elite I de l'école Evaprod jusqu'en 10^{ème} année Harnos
- Dès la 11^{ème} année Harnos, l'élève doit être intégré dans le cursus Elite II de l'école Evaprod

Enseignement post-obligatoire

- Faire partie du cursus Elite II pendant un an puis être inscrit en cursus préprofessionnel de 3 ans de l'école Evaprod

Références

Attestation de l'école Evaprod

Remarques